

Procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s **Mercredi 20 décembre 2023 à 17h30** **Ancien local du feu – Granges-Paccot**

Liste des présences en annexe

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'Assemblée du 14 juin 2023
3. Informations du Comité de direction
 - a. Gouvernance culturelle régionale : état des lieux
 - b. Soutien aux infrastructures : nouveau délai au 31 mars
 - c. Modification du règlement des finances en 2024
4. Budget 2024
 - a. Présentation
 - b. Préavis de la Commission financière
 - c. Votes
5. Elections statutaires au Comité de direction
6. Convention 2025-2045 liant Coriolis et le Casino
7. Informations diverses
 - a. Fondation Equilibre et Nuithonie
 - i. Travaux imprévisibles et urgents 2023 : cuisines de Nuithonie
 - b. Casino de Fribourg
8. Divers

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans remarque.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 14 juin 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée du 14 juin 2023 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

3. Informations du Comité de Direction

a. Gouvernance culturelle régionale : état des lieux

En 2023, quatre séances du Comité de pilotage pour la gouvernance culturelle régionale ont eu lieu, et les sujets suivants ont été discutés :

- Missions d'une nouvelle entité culturelle régionale
- Périmètre d'une nouvelle entité culturelle régionale
- Financement d'une nouvelle entité culturelle régionale

Un évènement culturel a réuni les communes de la Sarine ainsi que Düdingen et Tafers le 8 novembre 2023, réunissant une soixantaine de personnes. Les thématiques de la régionalisation, de l'utilité des services publics pour la culture, et de la culture de manière générale ont été abordées. Une partie récréative a suivi, avec une représentation de la pièce *Fairfly* par le Magnifique Théâtre et un apéritif dînatoire.

En 2024, des ateliers avec les communes seront organisés et les réflexions poursuivies.

b. Soutien aux infrastructures : nouveau délai au 31 mars

La procédure de soutien aux infrastructures autres que la FEN est désormais publique (<https://www.agglo-fr.ch/organisation/administration/coriolis-infrastructures/procedure-de-subventionnement>). Les associations ou fondations culturelles professionnelles peuvent déposer leur demande de soutien pour l'année 2024 jusqu'au 31 mars 2024 ; les délais seront les mêmes ces prochaines années.

c. Modification du règlement des finances en 2024

Trois fiduciaires ont été contactées pour effectuer une analyse financière de Coriolis Infrastructures et adapter son règlement des finances aux nouvelles normes MCH2. Ces modifications seront présentées à l'Assemblée en juin 2024.

4. Budget 2024

Annexes : budget et message

a. Présentation

Budget de résultat 2024

Lors de la séance du 20.09.23, le Comité de direction a décidé de demander aux communes-membres CHF 32.50 par habitant au titre de la participation annuelle des communes-membres. Le montant total de cet apport communal s'élève ainsi à CHF 1'997'742.50.

Charges – commentaires

- La rubrique « jetons de présence » est désormais séparée de la rubrique « frais administratifs ». Comme prévu lors de la validation des comptes 2022, le budget total pour ces rubriques a été augmenté afin de mieux correspondre à la réalité.
- CHF 60'000.- sont attribués à la **Réserve rénovation et entretien**, afin de permettre d'éventuels travaux urgents et non prévus au budget – cette précaution est justifiée par le vieillissement de nos infrastructures et l'augmentation du risque de survenance de problèmes ou détériorations.
- Le remboursement du prêt lié à l'enveloppe de la salle Mummenschanz s'est terminé en 2023.
- Les **autres participations aux infrastructures** se montent à CHF 588'000.-. Ce montant devrait permettre à Coriolis de justifier CHF 500'000.- de frais d'utilité publique à la CFMJ, montant jusqu'alors justifié par des remboursements bancaires. Plusieurs projets d'envergure régionale en cours pourraient recevoir l'aide de Coriolis Infrastructures ; des dossiers doivent encore être déposés et seront examinés.
- Un montant de CHF 60'000.- est prévu pour **les travaux concernant CULTURE2030**, permettant de répondre aux buts de Coriolis Infrastructures (2e alinéa lettre c de l'article 2 des statuts). La rubrique est divisée en deux, décomptant une subvention de CHF 30'000.- à l'association *In Situ* pour leur frais de fonctionnement 2024. L'association répond à la proposition N°5 du rapport des assises de la culture : valoriser et communiquer l'offre culturelle. La rubrique budgétaire a été augmentée en prévision des travaux sur la Gouvernance culturelle régionale, en partenariat avec la Préfecture de la Sarine.

Le total des charges s'élève ainsi à **CHF 3'095'500.-**.

Recettes - commentaires

- La participation des communes pour 2024 est de CHF 32.50 par habitant.
- L'apport du Casino espéré est de CHF 1'100'000.-, sur la base des versements de 2023.

Le total des recettes s'élève ainsi à **CHF 3'097'742.50**.

Le budget de résultat proposé présente un résultat positif de CHF 2'242.50.

Budget d'investissement 2024

Les frais de rénovation mentionnés dans le budget d'investissement 2024 se basent sur un document de planification commun aux deux communes siège, à l'horizon 2031. Ce document permet aux Services techniques des communes siège, en collaboration avec les administrations de deux théâtres, de planifier les travaux et investissements à réaliser sur les deux infrastructures de 2021 à 2031. Ces investissements sont financés par le Fonds de rénovation.

Investissements Equilibre et Nuithonie 2024

En 2024, les frais de rénovation proposés pour Equilibre et Nuithonie s'élèvent à un **total de Fr. 182'700.-**.

Ils sont détaillés comme suit :

Equilibre

1. Cage d'ascenseur : pose d'un clapet antiretour de la ventilation	CHF	5'000.00
---------------------------------------------------------------------	-----	----------

2. Automatisation de portes : mise aux normes anti-pincements du sas d'entrée	CHF	15'000.00
3. Entretien CVS	CHF	30'000.00
a. Révision de plusieurs pompes de chauffage	CHF	6'500.00
b. Filtres de ventilation	CHF	6'000.00
c. Révision boiler	CHF	3'500.00
d. Remplissage antigel	CHF	10'000.00
e. Divers et imprévus CVS	CHF	4'000.00
Total Equilibre	CHF	50'000.00

Nuithonie

1. Curage des canalisations yc drainage	CHF	2'500.00
2. Remplacement néon par LED corridor étage	CHF	7'500.00
3. Remplacement centrale sonorisation et évacuation	CHF	40'000.00
4. Raccordement électrique nouvelles centrales	CHF	5'500.00
5. Remplacement logiciel de gestion des clefs	CHF	2'700.00
6. Remplacement adoucisseur	CHF	10'000.00
7. Remplacement planche scène petite salle	CHF	43'000.00
8. Remplacement des stores extérieurs	CHF	2'000.00
9. Réfection gaine toiture Mummenschanz	CHF	17'500.00
10. Installation de 2 prises triple couloir loge	CHF	2'000.00

Total Nuithonie CHF **132'700.00**

Montant total 2024 subventionné par Coriolis Infrastructures CHF **182'700.00**

Si tous les investissements sont réalisés en 2024, en fonction des décisions à venir sur les comptes 2023 et 2024, le fonds de rénovation au 31.12.2024 pourrait s'élever à Fr. 474'604.-.

b. Préavis de la commission financière

M. Alain Lunghi, rapporteur de la Commission financière, lit le rapport de la commission précisant qu'elle s'est réunie le 28 novembre 2023 pour préavis les budgets de fonctionnement et d'investissement 2024 (ce rapport est annexé au présent PV).

La Commission financière préavis positivement les budgets de résultat et d'investissement 2024.

Avant de passer au vote et à la suite de quelques questions, la Présidente donne la précision suivante :

- Il est nécessaire d'investir dans le budget « autres infrastructures » plutôt que de baisser la participation des communes-membres afin d'être en mesure de justifier à la CFMJ plus d'un million de francs investis dans des projets d'utilité publique. Sans ces projets, il sera très compliqué de justifier l'entier du montant et donc de continuer à toucher le 12,5% du produit net des jeux du Casino Barrière.

c. Votes

Par vote à main levée, l'Assemblée des délégué-e-s approuve à l'unanimité les budgets de résultat et d'investissement 2024.

5. Elections statutaires au Comité de direction

À la suite de la démission de Mme Mélanie Maillard Russier du Conseil communal de Villars-sur-Glâne, Mme Valentina Marthaler a été désignée par sa commune pour siéger au Comité de direction et est proposée pour élection à l'Assemblée.

L'Assemblée des délégué-e-s élit Mme Valentine Marthaler au Comité de direction de Coriolis Infrastructures

6. Convention 2025-2045 liant Coriolis et le Casino

Lors de sa séance du 29 novembre 2023, le Conseil fédéral a attribué une nouvelle concession de type B pour l'exploitation de maisons de jeu pour la période de 2025 à 2044 à la Société Fribourgeoise d'animation touristique SA. Une convention prolongeant la collaboration entre Coriolis et le Casino pour cette période a été mise en place. Selon son article IV, elle doit être approuvée par l'assemblée des délégué-e-s de Coriolis Infrastructures.

L'Assemblée des délégué-e-s approuve la convention liant Coriolis Infrastructures et le Casino de 2025 à 2045.

7. Informations diverses

a. Fondation Equilibre Nuithonie

Modification des statuts de la Fondation Equilibre Nuithonie

La FEN a revu ses statuts et a adopté des modifications qui prendront effet le 1^{er} juin 2024. Elles concernent en particulier la composition du Conseil de fondation qui sera élu par le Comité de direction de Coriolis. Dix membres devront être sélectionnés, dont deux représentant-e-s des communes sièges de Coriolis et deux représentant-e-s des autres communes membres. Les six autres membres (dont la présidence) seront choisis selon leurs compétences. Finalement, les membres du Comité de direction de Coriolis Infrastructures ne pourront pas siéger au Conseil de fondation.

Travaux imprévisibles et urgents 2023 : cuisines de Nuithonie

A l'occasion du changement de locataire du restaurant du bâtiment Nuithonie à Villars-sur-Glâne, un montant de CHF 57'195,40 a été octroyé pour les travaux de rénovation des cuisines, considérés comme « urgents et imprévisibles ». Ce montant sera pris dans la rubrique budgétaire d'investissement 2023 « rénovation infrastructures : Nuithonie + Equilibre » et a été validé par le Comité de direction ainsi que la Commission financière.

b. Casino de Fribourg

M. Christophe Lancel, Directeur du Casino Barrière de Granges-Paccot, prend la parole et se réjouit à son tour de l'attribution de la nouvelle concession à la Société fribourgeoise d'animation touristique. Il indique que le processus d'allègement fiscal a également été reconduit.

Il annonce qu'une différence de CHF 2'000.- a été identifiée dans le décompte définitif 2022 des montants versés à Coriolis Infrastructures, somme qui a donc été versée en 2023.

L'activité du Casino est stable, bien qu'en dessous des résultats de 2022, et le Casino en est satisfait.

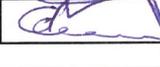
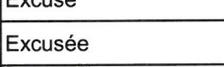
8. Divers

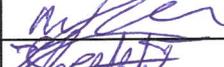
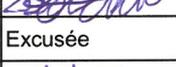
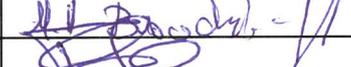
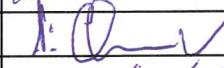
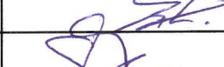
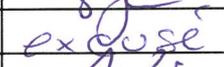
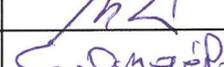
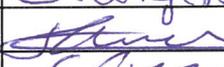
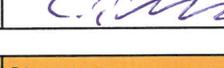
La Présidente remercie la commune de Granges-Paccot et son Syndic pour la mise à disposition de la salle et pour l'apéritif qui suivra la séance. Elle remercie également toutes les personnes présentes et donne la parole à Maxime Barras qui présentera à la suite de l'assemblée l'association In Situ et son agenda culturel numérique.

Mme la Présidente clôt la séance à 18h22.

Pour le procès-verbal :

Christine Pittet

Comité de direction			Signature
Madame la Préfète	Lise-Marie Graden	Préfecture	
Monsieur	René Schneuwly	Granges-Paccot	
Monsieur	Laurent Dietrich	Fribourg	
Monsieur	Gilles de Reyff	Givisiez	
Madame	Valentina Marthaler	Villars-sur-Glâne	
Madame	Isabelle Bussey	Corminboeuf	
Monsieur	Jean-Luc Dumoulin	Matran	

Assemblée des délégué-e-s			Signature
Monsieur	André Baechler	Fribourg	Excusé
Madame	Marie-Gertrude Morel	Fribourg	Excusée
Monsieur	Thierry Steiert	Fribourg	Excusé
Madame	Marie Giller-Zbinden	Fribourg	absente
Monsieur	Benjamin Egger	Fribourg	Excusé
Monsieur	Maxime Barras	Fribourg	
Monsieur	Jérémie Stoeckli	Fribourg	
Madame	Fabienne Menétray	Fribourg	Excusée
Madame	Marie-Hélène Brouchoud	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	François Grangier	Villars-sur-Glâne	
Monsieur	Olivier Carrel	Villars-sur-Glâne	absent
Monsieur	Frédéric Clément	Villars-sur-Glâne	Excusé
Madame	Lucie Monney	Villars-sur-Glâne	Excusée
Monsieur	Edouard Overney	Villars-sur-Glâne	dsme
Monsieur	Philippe Chassot	Granges-Paccot	
Monsieur	Yves Litandi	Granges-Paccot	
Madame	Suat Ayan Janse van Vuuren	Givisiez	
Monsieur	Simon Schnyder	Givisiez	excusé
Monsieur	Alain Lunghi	Corminboeuf	
Madame	Chantal Angéloz	Corminboeuf	
Madame M.	Stéphanie Coletta <i>Sabot</i>	Matran <i>Siu</i>	
Monsieur	Christophe Pierret	Matran	

Casino de Fribourg			Signature
Monsieur	Christophe Lancel	Casino	

Invité-e-s et médias			Signature

BUDGET DE RESULTAT ET D'INVESTISSEMENT 2024

à adopter par l'Assemblée des délégué-e-s du 20.12.2023

BUDGET DE RESULTAT 2024

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Compte 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
0110.3000.00	Jetons de présence	15 000,00				13 230,00	
0220.3130.01	Mandats administratifs et divers	102 500,00		135 000,00		137 876,10	
0220.31	Frais administratifs	15 000,00		15 000,00		22 002,62	
0220.3134.00	ECAB - assurance bâtiment	55 000,00		49 000,00		52 006,95	
3229.3511.00	Attribution à la Réserve rénovation et entretien	60 000,00				323 023,80	
3229.3612.01	Entretien des infrastructures E-N	45 000,00		45 000,00		17 744,90	
3229.3612.03	Diminution Actif transitoire - Rbt Prêt Mummenschanz	0,00		500 000,00		500 000,00	
3229.3636.00	Frais d'exploitation Fondation E-N	2 085 000,00		2 075 000,00		1 955 000,00	
3229.3636.01	Renouvellement équipement Fondation E-N	70 000,00		70 000,00		70 000,00	
3229.3636.02	Autres participations invest. Infrastructures	588 000,00		166 000,00		2 000,00	
3229.3636.03	CULTURE2030 - politique culturelle et projets liés	30 000,00		30 000,00		5 000,00	
3229.3636.04	CULTURE2030 - subvention plateforme In Situ	30 000,00					
9610.3401.00	Intérêts (sur l'emprunt de 5 mios)	0,00		0,00		2 552,10	
9610.3401.00	Intérêts (sur l'emprunt de 500'000)	0,00		9 500,00		9 750,00	
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien		0,00		0,00		0,00
3229.4612.00	Participation des communes (32.50/hab)		1 997 742,50		1 994 557,50		1 999 790,00
3229.4612.01	Participation de communes tiers		0,00		0,00		0,00
3229.4614.00	Apport du Casino 12,5% PNJ		1 100 000,00		1 100 000,00		1 116 415,22
9610.4400.00	Intérêts bancaires						6,15
	Totaux	3 095 500,00	3 097 742,50	3 094 500,00	3 094 557,50	3 110 186,47	3 116 211,37
29900,00	Résultat (+ bénéfice / - déficit)	2 242,50		57,50		6 024,90	

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Compte 2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
3229.3612.02	Rénovation infrastructures: Nuithonie + Equilibre	182 700,00		135 500,00		252 605,85	
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien		182 700,00		135 500,00		252 605,85
	Participation "Fortune" Coriolis		0,00		0,00		0,00
	Totaux	182 700,00	182 700,00	135 500,00	135 500,00	252 605,85	252 605,85
29900,00	Résultat (+ bénéfice / - déficit)	0,00		0,00		0,00	

Message du Comité de direction à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s de Coriolis Infrastructures du 20.12.23

Budget de résultat et d'investissement 2024

1. Introduction

Conformément à la loi sur les finances communales et à la suite de l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de Coriolis Infrastructures, le budget est désormais composé de deux parties : le budget de résultat et le budget d'investissement (art. 7, let b), al. 1, 1er point des statuts).

2. Budget de résultat 2024

2.1 Préambule

Lors de la séance du 20.09.23, le Comité de direction a décidé de demander aux communes-membres CHF 32.50 par habitant au titre de la participation annuelle des communes-membres. Le montant total de cet apport communal s'élève ainsi à CHF 1'997'742.50.

Cette décision a été communiquée aux communes dans le délai usuel au 15 octobre passé (art. 14 des statuts).

2.2 Charges - commentaires

- La rubrique « jetons de présence » est désormais séparée de la rubrique « frais administratifs ». Comme prévu lors de la validation des comptes 2022, le budget total pour ces rubriques a été augmenté afin de mieux correspondre à la réalité.
- Coriolis Infrastructures ne prend en charge que les **primes ECAB** des deux salles de spectacles : l'indexation ayant augmenté en 2023 (nouveaux chiffres : CHF 37'244,70 pour Equilibre, CHF 9'246,10 pour Nuithonie et CHF 4'900,75 pour Mummenschanz), le budget a été mis à jour avec ces nouvelles données.
- Les « **mandats administratifs et divers** » comprennent le mandat donné à l'Agglomération pour la gestion administrative et financière de l'association (CHF 82'500.-) et le mandat de Mme Anne-Catherine Sutermeister (estimation à CHF 20'000.-), engagée comme cheffe de projet pour la mise en place d'une nouvelle gouvernance culturelle régionale.
- CHF 60'000.- sont attribués à la **Réserve rénovation et entretien**, afin de permettre d'éventuels travaux urgents et non prévus au budget – cette précaution est justifiée par le vieillissement de nos infrastructures et l'augmentation du risque de survenance de problèmes ou détériorations.
- La prise en charge des **frais de maintenance courante** de la Fondation Equilibre et Nuithonie – FEN – se monte annuellement à CHF 45'000.- (à savoir un forfait de CHF 15'000.- pour Nuithonie et de CHF 30'000.- pour Equilibre).
- Le remboursement du prêt lié à l'enveloppe de la salle Mummenschanz s'est terminé en 2023.
- La subvention à la FEN (« **frais d'exploitation Fondation E-N** ») s'élève à CHF 2'085'000.-, soit CHF 10'000.- de plus qu'en 2022, et la participation au renouvellement de l'équipement d'exploitation de la FEN à CHF 70'000.- selon les modalités du Mandat de prestations 22-24.
- Les **autres participations aux infrastructures** se montent à CHF 588'000.-. Ce montant devrait permettre à Coriolis de justifier CHF 500'000.- de frais d'utilité publique à la CFMJ, montant jusqu'alors justifié par des remboursements bancaires. Plusieurs projets d'envergure régionale en

cours pourraient recevoir l'aide de Coriolis Infrastructures ; des dossiers doivent encore être déposés et seront examinés.

- Un montant de CHF 60'000.- est prévu pour **les travaux concernant CULTURE2030**, permettant de répondre aux buts de Coriolis Infrastructures (2e alinéa lettre c de l'article 2 des statuts). La rubrique est divisée en deux, décomptant une subvention de CHF 30'000.- à l'association *In Situ* pour leur frais de fonctionnement 2024. L'association répond à la proposition N°5 du rapport des assises de la culture : valoriser et communiquer l'offre culturelle. La rubrique budgétaire a été augmentée en prévision des travaux sur la Gouvernance culturelle régionale, en partenariat avec la Préfecture de la Sarine.

Le total des charges s'élève ainsi à **CHF 3'095'500.-**.

2.3 Recettes - commentaires

- La participation des communes pour 2024 est de CHF 32.50 par habitant.
- L'apport du Casino espéré est de CHF 1'100'000.-, sur la base des versements de 2023.

Le total des recettes s'élève ainsi à **CHF 3'097'742.50**.

Le budget de résultat proposé présente un résultat positif de CHF 2'242.50.

3. Budget d'investissement 2024

3.1 Préambule

Suite à l'entrée en vigueur du Mandat de prestations 2022-2024 de la Fondation Equilibre et Nuithonie au 1^{er} janvier 2022, une nouvelle procédure a été mise en place pour la surveillance et l'entretien des infrastructures.

Les frais de rénovation mentionnés dans le budget d'investissement 2024 se basent sur un document de planification commun aux deux communes siège, à l'horizon 2031. Ce document permet aux Services techniques des communes siège, en collaboration avec les administrations de deux théâtres, de planifier les travaux et investissements à réaliser sur les deux infrastructures de 2021 à 2031.

Ces investissements sont financés par le Fonds de rénovation.

3.2 Investissements Equilibre et Nuithonie - 2024

En 2024, les frais de rénovation proposés pour Equilibre et Nuithonie s'élèvent à un **total de Fr. 182'700.-**.

Ils sont détaillés comme suit :

Equilibre

1. Cage d'ascenseur : pose d'un clapet antiretour de la ventilation	CHF	5'000.00
2. Automatisme de portes : mise aux normes anti-pincements du sas d'entrée	CHF	15'000.00
3. Entretien CVS	CHF	30'000.00
a. Révision de plusieurs pompes de chauffage	CHF	6'500.00
b. Filtres de ventilation	CHF	6'000.00
c. Révision boiler	CHF	3'500.00
d. Remplissage antigel	CHF	10'000.00
e. Divers et imprévus CVS	CHF	4'000.00
Total Equilibre	CHF	50'000.00

Nuithonie

1. Curage des canalisations yc drainage	CHF	2'500.00
2. Remplacement néon par LED corridor étage	CHF	7'500.00
3. Remplacement centrale sonorisation et évacuation	CHF	40'000.00
4. Raccordement électrique nouvelles centrales	CHF	5'500.00
5. Remplacement logiciel de gestion des clefs	CHF	2'700.00
6. Remplacement adoucisseur	CHF	10'000.00
7. Remplacement planche scène petite salle	CHF	43'000.00
8. Remplacement des stores extérieurs	CHF	2'000.00
9. Réfection gaine toiture Mummenschanz	CHF	17'500.00
10. Installation de 2 prises triple couloir loge	CHF	2'000.00
Total Nuithonie	CHF	132'700.00
Montant total 2024 subventionné par Coriolis Infrastructures	CHF	182'700.00

3.3 Fonds de rénovation

Si tous les investissements sont réalisés en 2024, en fonction des décisions à venir sur les comptes 2023 et 2024, le fonds de rénovation au 31.12.2024 pourrait s'élever à Fr. 474'604.-.

4. Proposition du Comité de direction

Le Comité de direction propose à l'Assemblée des délégué-e-s de :

- **Accepter le budget de résultat 2024 tel que proposé.**
- **Accepter le budget d'investissement 2024 tel que proposé.**

Coriolis Infrastructures

Lise-Marie Graden

Christine Pittet

Présidente

Gestionnaire du Fonds



Au comité de direction de Coriolis Infrastructures

Budget 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du comité,
Mesdames et Messieurs les délégué·e·s,

Lors de sa séance du 28 novembre 2023, la Commission financière a reçu les explications de Madame la Présidente Lise-Marie Graden et de Madame Christine Pittet, gestionnaire du Fonds, en vue de l'examen du budget 2024.

En premier lieu, la Commission financière tient à remercier le Comité de direction pour le travail fourni pour l'élaboration de ce budget.

Budget de résultats 2024

La Commission financière constate que le budget 2024 est équilibré.

Le budget a été élaboré selon les normes MCH2, en respect du règlement des finances. Il est en conformité avec les nouveaux statuts et le mandat de prestation signé avec la FEN et les communes de Fribourg et Villars-sur-Glâne.

La commission financière n'émettra pas de commentaire supplémentaire et se réfère au document distribué aux membres de l'assemblée. Toutefois, nous avons pris note que les CHF 500'000.- habituellement attribués au remboursement du prêt généré auprès de la banque BCF sont désormais attribués au financement d'autres infrastructures. Ces financements devraient permettre de continuer à justifier auprès de la Commission fédérale des Maisons de Jeu l'intérêt public des sommes versées par le Casino à Coriolis Infrastructures.

Budget d'investissement 2023

La commission financière a bien pris note du budget d'investissements 2023 dont les charges sont couvertes par le fonds de rénovation.

La commission financière à l'unanimité préavise favorablement les budgets de résultats et d'investissements qui vous sont présentés ce soir.

Pour la Commission financière

MM Thierry Steiert, Alain Lunghi et François Grangier